

Snes Créteil Info

Snes Créteil Info - www.creteil.snes.edu - Tél. : 01.41.24.80.54 - Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex

Audience à l'ESPE : charge de travail très importante pour les stagiaires

Nous vous livrons ici un bref compte-rendu de l'audience qu'a obtenue la FSU auprès de l'ESPE de Créteil. Voici les éléments les plus importants pour le 2nd degré :

La crise de moyens à l'ESPE a des conséquences importantes pour les stagiaires du 2nd degré, avec la constitution de maquettes de DU comprenant jusqu'à 20% de formation sans formateurs-trices ou l'absence de suivi du travail sur la réflexion professionnelle. Nous avons exigé que tou-te-s les stagiaires bénéficient de plusieurs visites-conseils et d'un accompagnement renforcé. Madame Marin, Directrice de l'ESPE, a avancé que tou-te-s les stagiaires en DU devraient bénéficier d'une visite-conseil.

Nous avons pointé le problème de la charge de travail due à la somme des tâches liées au mi-temps en responsabilité, à la validation du M2 pour certain-e-s et à l'évaluation de la part de l'ESPE. Nous avons rappelé notre exigence de l'allègement des évaluations, notamment en M2 dont les maquettes sont très chargées. Madame Marin nous a répondu que certains travaux permettraient de valider plusieurs compétences. Nous avons rappelé les mandats de la FSU seuls à même de mettre en place une formation de qualité, notamment l'affectation à 1/3 temps devant élèves lors de l'année de stage pour profiter du temps de formation.

En ce qui concerne les modalités d'évaluation, nous nous sommes exprimés contre le doublement du nombre de travaux obligatoires pour les parcours adaptés. Madame Marin a décrit comme un document de guidage les principes énumérés en terme d'attente pour ces parcours. Concernant le cadrage du portfolio pour les parcours adaptés, les travaux attendus se trouvent dans un document que nous avons mis en ligne sur le site du SNES Créteil. Nous avons exigé que les attentes et les critères d'évaluation soient explicitées clairement à tou-te-s les stagiaires dès à présent. Les disparités entre groupes et entre disciplines nécessitent une harmonisation et une clarification. De même, nous avons demandé à ce que les stagiaires puissent s'exprimer sur leurs besoins en formation dans la constitution du calendrier de formation.

Nous avons renouvelé notre exigence de transparence dans le processus de titularisation et demandé la transmission des rapports de visite et de rapports intermédiaires aux stagiaires.

L'édition des attestations d'inscription à l'ESPE nécessaire au versement de l'Indemnité forfaitaire de Formation (IFF) devrait être transmise le plus rapidement possible aux stagiaires, à notre demande.

Nous avons appelé l'ESPE à se rapprocher du Rectorat et du CROUS pour trouver une solution pour les retards de versement de bourses aux EAP.

Sommaire

- p. 1 Compte-rendu de l'audience à l'ESPE
- p. 2 Tour de France des ESPE
Grève le 26 janvier contre la réforme du collège
- p. 3 Stage le lundi 21 mars 2016
« Entrée dans le métier »
- p. 4 Bulletin d'adhésion

UNE QUESTION ? CONTACTEZ-NOUS

stagiaires@creteil.snes.edu

ou au 06.95.47.01.40.

Romain GENTNER, Maud COUTANT et Raphaël ANDERE
militants du secteur « Entrée dans le Métier »
du SNES-FSU Créteil



TOUR DE FRANCE DES ESPE

■ UNE INSPECTION GÉNÉRALE SATISFAITE. ET POURTANT...

Le dernier rapport de l'Inspection générale relève les « signes positifs » persistants malgré « quelques situations de résistance » à l'intégration des ESPE à l'université. Pourtant, sans budget fléché et dans un contexte « de contraintes budgétaires et de hausse des effectifs », la pénurie de moyens et ses effets sont sensibles.

Les militant-e-s du SNES ont lancé une enquête pour savoir où en étaient les conditions de formations dans les ESPE des différentes académies. Voici un florilège de ce qui se passe ici et ailleurs.

■ DIFFICULTÉ A SE FAIRE ENTENDRE

Dans l'académie de Nantes, les stagiaires et leurs formateurs en sont venus à symboliquement brûler des cartables devant le rectorat pour essayer de se faire entendre sur le manque de moyen. Il manque 2000 heures à l'ESPE pour assurer le suivi et toutes les formations. Sans compter les locaux trop petits suite au regroupement sur un seul site.

A l'ESPE de Créteil, ce sont pas moins de 19 000 heures qui manquent. Malgré une pétition à l'initiative de la FSU et une audience avec Mme Marin (voir en p. 1), la réponse de l'administration reste pour le moins insuffisante : les fameuses « heures de formation sans formateurs ».

■ « LES PLANNINGS CHANGENT EN PERMANENCE »

A La Rochelle, les formations n'ont commencé qu'après les vacances de la Toussaint. Des dizaines de stagiaires de Lille se déplacent régulièrement pour rien car les cours sont annulés au dernier moment.

Et pendant ce temps, dans de nombreuses académies, l'Indemnité forfaitaire de formation n'a toujours pas été versée.

■ UNE CHARGE DE TRAVAIL TROP IMPORTANTE

Aux tâches impliquées par le mi-temps en responsabilité s'ajoute l'enjeu de la validation du M2 ou les travaux en formation adaptée toujours plus nombreux. De nombreux titulaires de M2 se voient contraints de suivre à nouveaux les mêmes cours et de rédiger un nouveau mémoire, comme c'est le cas à Toulouse. Les stagiaires ne sont que rarement informé-e-s des modalités d'évaluation, ou seulement oralement. L'équité entre stagiaires est mise à mal par l'absence de cadrage national et d'harmonisation.

■ A LILLE, UN CANDIDAT EMPÊCHÉ DE VOTER

Les dénis de démocratie sont légions au moment des élections au conseil d'école. Leurs modalités d'organisation ne permettent pas l'expression des stagiaires : aucune information préalable des votants comme à Toulouse, des dates d'élection fixées les jours sans formation, documents requis faisant obstacle au vote, etc. Avec des taux de participation dérisoires (2% à Lille), les directions d'ESPE ont beau jeu de relativiser le poids des élu-e-s. Comment donner envie de s'investir, en l'absence de sentiment d'appartenance à l'ESPE et sous la menace à peine voilée à la titularisation ? A Créteil, toujours pas de date pour les élections malgré nos demandes répétées...

Ce climat s'avère propice au rejet de la formation par une partie des stagiaires. Ne pas être accaparé par le temps de service devant élèves pour pouvoir réfléchir à son métier et profiter d'une formation dans une école ayant les moyens de la mettre en œuvre. Voilà qui motiverait les professeurs en formation !

RÉFORME DU COLLÈGE : UNE MAUVAISE RÉFORME IMPOSÉE CONTRE L'AVIS DE LA MAJORITÉ DES PERSONNELS

🗨 Plus d'inégalités entre les collèges

🗨 Plus d'autorité du chef d'établissement

🗨 Moins d'heures pour les élèves

🗨 De l'interdisciplinarité sans moyens

🗨 Des conditions de travail dégradées pour les enseignant-e-s



EN GRÈVE LE 26 JANVIER !



Stage de formation syndicale

« ENTREE DANS LE METIER »

Lundi 21 Mars 2016

Ouvert aux professeurs stagiaires et néo-titulaires

(9h30 – 16h00, repas pris sur place)

Le stage aura lieu dans nos locaux du SNES académique Créteil :
3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94 112 Arcueil

PROGRAMME :

9h30 : Accueil

9h45 : Présentation du SNES et de ses secteurs

10h : La carrière des enseignant-e-s et CPE : l'avancement d'échelon et la notation

11h : vos droits

pour les stagiaires, l'inspection, l'évaluation du stage et la titularisation

pour les néo-titulaires, les droits et les devoirs du fonctionnaire

12h30 : repas pris sur place

14h : La réforme du collège, un bilan de la réforme du lycée : leurs conséquences pour les élèves et les enseignements

15h30 : Les mutations intra-académiques : quelle stratégie adopter pour l'affectation au sein de l'académie de Créteil

Des rendez-vous individuels pourront être proposés pour vous permettre de formuler vos vœux de la manière la plus judicieuse.

Notez-le tout de suite sur votre agenda et déposez, au plus tard, avant les vacances de février, le 19 février votre demande de congé à la Rectrice (modèle ci-dessous) au secrétariat de votre établissement. **Vous avez droit à ce congé !** La participation aux stages syndicaux est un droit (12 journées par an). Il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence, sous forme manuscrite, au secrétariat de votre établissement, un mois à l'avance.

Merci de vous inscrire par mail : stagiaires@creteil.snes.edu

Modèle d'autorisation d'absence

*Nom, Prénom, Grade et Fonction, Établissement
à Madame la Rectrice de l'Académie de Créteil
S/C de M. le proviseur ou principal du collège ou du lycée*

Madame la Rectrice,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.10.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour le lundi 21 mars 2016 pour participer à un stage syndical qui aura lieu à Arcueil. Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de L'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre publié au JORF du 6 janvier 2000).

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes salutations respectueuses.

Date, signature